



Anderlecht, vendredi 1er juillet 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

Anderlecht, « Territoire sans sacs plastiques »

Ce 3 juillet, Journée mondiale contre les sacs plastiques, la commune d'Anderlecht est la première commune bruxelloise à adhérer à la charte « Territoire sans sac plastique » de l'ONG Surfrider Foundation Europe.

La commune a interdit les sacs plastiques à usage unique sur les marchés communaux à partir de ce 1er juillet, à l'initiative de l'Echevine de la Propreté Elke Roex, de l'Echevin des Classes moyennes Christophe Diélis et de l'Echevin du Développement durable Gaëtan Van Goidsenhoven.

L'adhésion à cette charte permet à Anderlecht de rejoindre le réseau des communes engagées dans cette problématique et d'échanger leurs expériences et leurs bonnes pratiques. Surfrider leur propose également la mise à disposition d'outils ainsi qu'un accompagnement vers l'interdiction généralisée des sacs plastiques à usage unique.

Des marchés anderlechtois sans sacs plastiques à usage unique

A partir du 1er juillet, les sacs en plastique à usage unique sont définitivement bannis des marchés communaux organisés chaque semaine sur les places de la Vaillance, de la Résistance et de La Roue. Une interdiction qui rentre également progressivement en vigueur

sur le marché des Abattoirs depuis le mois de janvier dernier.

Des contrôles seront organisés dès le mois de septembre afin de s'assurer du respect de cette obligation. Certains marchands ambulants ont déjà adhéré à la démarche et proposent désormais des emballages en papier. Une tolérance a néanmoins été prévue pour certains produits, comme le poisson, la viande et les légumes mouillés.

Une démarche transversale de développement durable

Cette décision s'inscrit dans une volonté communale de renforcement de la propreté publique et participe à la démarche Agenda 21 de développement durable menée au niveau local. L'objectif est d'encourager l'utilisation de sacs réutilisables et autres contenants durables pour emballer et transporter les achats effectués dans les commerces et marchés anderlechtois.

Des stands de sensibilisation se sont tenus au mois de mai et de juin sur les marchés communaux. Plus de 1.500 sacs et filets réutilisables ont été distribués gratuitement.

Une pollution majeure

Les sacs plastique sont une source de pollution majeure et non nécessaire. Si les sacs plastique sont utilisés seulement 25 minutes en moyenne, deux ou trois siècles sont nécessaires pour qu'ils se dégradent. 100 milliards de sacs plastique sont utilisés tous les ans en Europe et moins de 10% sont recyclés. De par leur légèreté et l'absence de collecte adéquate, les sacs plastique finissent dans les rivières et les océans où ils deviennent un problème environnemental majeur.

*Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter
Florence Colard, attachée de presse de la Commune d'Anderlecht,
au 02 558 08 68 ou 0494 577 944.*